

COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 mai 2017

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jessica NATALINO, Marc BARRON, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

Conseillers absents non excusé : Jean-Yves SAUSEY

Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Pascal PELINSKI

Secrétaire de séance : Anne DUCHENE

Date convocation : 12 mai 2017

N° 2017-026

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité

  
Le Maire,  
Bertrand KLING

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
054-215403395-20170518-2017\_026-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 22/05/2017

Bertrand Kling, Maire

77





**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2017**

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 23 mars à 19h30.

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 24 :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 28**

**Conseillers absents - excusés :** Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Marc BARRON,

**Conseillers absent non excusé :** Pascale GÉRARD

**Procurations :** Claire FLORENTIN-POIZOT à Bertrand KLING, Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON, Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

**Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Sylvaine SCAGLIA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- 2) Budget primitif 2017
- 3) Taux d'imposition 2017
- 4) Retrait de la délibération n°2016-012 du 17 mars 2016
- 5) Provision pour clients douteux
- 6) Modification du tableau des effectifs
- 7) Mise à jour de l'indice des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.
- 8) Création d'un groupement de commandes et désignation d'un coordonnateur pour le marché transports collectifs entre la ville de Malzéville et la caisse des écoles.
- 9) Tarification de l'animation périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017
- 10) Attribution de primes pour le ravalement de façades - périmètre 2011
- 11) Attribution de primes pour le ravalement de façades - périmètre 2012
- 12) Attribution de primes pour le ravalement de façades - périmètre 2015

- 13) Cession du FPA
- 14) Convention de maîtrise foncière opérationnelle – site Élis
- 15) Dénomination des routes départementales transférées à la Métropole.
- 16) Arrêt de l'oxydure Air Liquide
- 17) Projet d'implantation d'une antenne relais au cimetière
- 18) Adhésion Charte Monalisa
- 19) Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- 20) Questions diverses.

En préambule , Monsieur le Maire expose la conférence de presse qui a eu lieu à la Maisonnée mercredi dernier , en présence de Matthieu Klein Président du conseil départemental concernant l'arrivée sur ce site de 36 jeunes migrants à compter du 31 mars prochain.

Ceux-ci viennent de Sion, en attendant de rejoindre un site du conseil départemental sur Pixérécourt fin août 2017.

Ces jeunes seront présents de 19h le soir à 9h30 le matin. Ils sont accompagnés de 4 encadrants toute la nuit et sont basés, en journée sur des sites du conseil départemental.

Le conseil départemental prend en charge, entièrement, tous les frais liés à cet hébergement.

Il remercie la liste Malzéville Ambition pour l'appui qu'elle apporte à cette démarche.

#### N° 01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 09 février 2017

Rapporteur : Bertrand KLING

**Adopté à l'unanimité**

#### N° 02 Budget primitif 2017

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Jean Pierre ROUILLON présente au conseil municipal le budget primitif 2017 :

En dépenses et recettes de fonctionnement : 6 173 600,22 euros

En dépenses et recettes d'investissement : 1 522 141,31 euros

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 831 129 euros dont 54 000 de frais d'études, 106 758 de subventions d'équipement, 513 391 d'immobilisations corporelles .

La dette se monte à 5,813 M euros sans le fonds de soutien, l'annuité brute à 0,631 M euros et l'amortissement de la dette à 0,218 M euros.

Les recettes d'investissement sont composées de subventions d'équipement pour 0,20 M euros, du FCTVA pour 0,43 M euros et la cession de l'ancien centre social pour 0,196 M euros.

Les dépenses de fonctionnement se composent

- des frais de personnel pour 2,785M euros avec une diminution de 0,5% par rapport à 2016
- les frais financiers à 0,417 M euros sans tenir compte du fonds de soutien
- les charges à caractère général à 1,945 M euros (elles progressent de 4% par rapport au BP 2016)
- les transferts à 0,465 M euros : elles diminuent de près de 27% par rapport à 2016 en raison de la diminution de la subvention au CCAS et FPA et la participation de Malzéville au SIVU.
- les impôts directs sont évalués à 2,873 M euros, soit 349 euros par habitant.
- les allocations fiscales, 0,121 M euros en nette diminution
- la TADE évaluée au niveau de 2016 soit 0,220 M euros.
- les dotations et compensations : elles sont évaluées en diminution mais ne sont encore pas connues à ce moment.
- les autres recettes de fonctionnement concernent les produits des services, les participations de la CAF, les remboursements de l'état, du personnel, le fonds de soutien.

Le budget primitif 2017 est raisonné, sans augmentation d'impôts, sans inscription d'emprunts malgré la baisse des dotations.

Madame MRCHAL TARNUS remarque qu'il n'y a plus d'emprunt d'équilibre.

Jean Pierre ROUILLON lui répond que grâce à l'excédent d'investissement, nous n'avons pas besoin d'emprunt pour équilibrer la section d'investissement. Il faut remarquer que c'est une situation exceptionnelle.

Monsieur le Maire se pose la question des budgets futurs car les collectivités ne savent pas à quelle sauce elles vont être mangées .Il y a des incertitudes pour demain.

**Adopté à la majorité des voix**

**(21 pour, 3 abstentions : M.BARRON, S.SCAGLIA, C.CHOTEAU-LESNES,  
4 contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY)**

### N° 03 Taux d'imposition 2017

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition à la hauteur de 2016 soit :

Taux taxe habitation : 12,03%  
Taux Foncier bâti : 12,46%  
Taux Foncier non bâti : 23,17%

Madame MARCHAL TARNUS se félicite que les impôts n'augmentent pas et demande s'il est possible de quantifier le % d'abattement handicap.

Jean Pierre ROUILLON lui répond qu'on ne peut pas le savoir, d'autant plus que c'est aux personnes d'en faire la demande aux impôts.

Jessica NATALINO évoque le fait que beaucoup de personnes ne le demandent pas.

Pascal PELINSKI précise qu'il faut un taux d'invalidité de 80% minimum pour pouvoir en bénéficier.

**Adopté à l'unanimité**

#### **N° 04 Retrait de la délibération n° 2016-012 du 17 mars 2016**

**Rapporteur** : Jean-Pierre ROUILLON

Jean Pierre ROUILLON informe le conseil que la délibération n° 2016-012 du 17/03/2016 « provisions pour risques et charges » au BP 2016 pour la rénovation de la toiture du centre technique est entachée d'illégalité.

Il vous est donc proposé de rapporter la délibération sus mentionnée.

**Adopté à l'unanimité**

#### **N° 05 Provision pour clients douteux**

**Rapporteur** : Jean-Pierre ROUILLON

Jean- Pierre ROUILLON propose au conseil municipal de mettre en œuvre une politique de provisions pour que les comptes retracent la réalité économique et aussi, atténuent la charge budgétaire des admissions en non valeur, en constituant une provision pour clients douteux.

Il est retracé dans la délibération les restes à recouvrer les plus anciens depuis l'année 2005 jusqu'à l'année 2016 pour un montant total de 54 995,02 euros.

Il vous est proposé de constituer une provision pour clients douteux de 10 000 euros.

Monsieur BOULY ne remet pas en cause le bien fondé de la constitution de cette provision mais demande, que pour l'avenir, il y ait une méthode de calcul mise en place pour en décider di=montant.

**Adopté à l'unanimité**

#### **N° 06 Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur** : Jean-Pierre ROUILLON

Jean Pierre ROUILLON propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/04/2017 :

- un poste de technicien territorial à temps complet
- un poste de rédacteur à temps complet

Madame MARCHAL TARNUS demande s'il y aura des fermetures de postes correspondantes

Monsieur le Maire lui répond que beaucoup d'efforts sont consentis par les agents et que la ville a besoin de ces 2 postes pour apporter un service public de qualité aux malzévillois.

**Adopté à l'unanimité**

#### **N° 07 Mise à jour de l'indice des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.**

**Rapporteur** : Jean-Pierre ROUILLON

L'indice brut terminal de la fonction publique a été modifié en janvier 2017.

Afin de ne pas être obligé de passer une délibération à chaque augmentation de cet indice, il vous est proposé de viser dans la délibération des indemnités de fonction l'intitulé : »indice brut terminal de la fonction publique » sans noter de chiffres.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 08 Création d'un groupement de commandes et désignation d'un coordonnateur pour le marché transports collectifs entre la ville de Malzéville et la caisse des écoles.**

Rapporteur : Marie-José AMAH

La ville de Malzéville propose à la caisse des écoles d'adhérer au groupement de commandes pour ses transports collectifs.

La ville en sera le coordonateur.

La convention constitutive du groupement comporte plusieurs lots :

-transport des enfants des écoles vers une piscine

-transport des enfants des écoles au gymnase

-transport des enfants pour la restauration scolaire

Il vous est demandé d'autoriser ce groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 09 Tarification de l'animation périscolaire à compter du 1er septembre 2017**

Rapporteur : Marie-José AMAH

Il vous est proposé de réviser la tarification de l'animation périscolaire pour les familles, à compter du 01/09/2017

Voir le tableau de la délibération

**Adopté à l'unanimité**

**N° 10 Attribution de primes pour le ravalement de façades - périmètre 2011**

Rapporteur : Adrien BONNET

Il vous est proposé de verser une prime de ravalement de façade à Monsieur CHARAF Mouley domicilié 10 rue du général de Gaulle pour un montant de 1 600 euros.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 11 Attribution de primes pour le ravalement de façades - périmètre 2012**

Rapporteur : Adrien BONNET

Il vous est proposé de verser une prime de ravalement de façades à Madame CORDONNIER domicilié au 14 rue de l'Orme pour un montant de 1250 euros.

**Adopté à l'unanimité**

### **N° 12 Attribution de primes pour le ravalement de façades - périmètre 2015**

**Rapporteur** : Adrien BONNET

Il vous est proposé de verser une prime pour ravalement de façades à M et Mme BRAIDOTTI domicilié au 1 rue Jules Ferry pour un montant de 3200 pour 2 façades.

**Adopté à l'unanimité**

### **N° 13 Cession du FPA**

**Rapporteur** : Pascal PELINSKI

La ville a acquis en 1978 le terrain du foyer des personnes âgées

Il a été cédé, à titre gracieux, à la SA le Nid en 1981

En 1989, la SA le Nid le cède à la SLH

Aujourd'hui, la commune souhaite acquérir ce bien afin de requalifier ce foncier pour un projet de construction de nouveaux logements ainsi que pour ses besoins propres dans le cadre de ces missions de service public.

Au 01/01/01989, la SLH a donné à bail au centre communal d'action communale la ville, cet ensemble immobilier .Au terme de la convention, il est inscrit »qu'au terme de cette convention, la SA HLM s'engage à céder gratuitement et en pleine propriété à la ville de Malzéville, l'ensemble immobilier.

Suite à la saisine du service des domaines par la SA HLM, la valeur vénale des biens est estimée par le service des domaines à 1 150 000 euros.

La préfecture, saisie par courrier, n'a pas d'objection à la réalisation de la cession gratuite au profit de la ville.

La vente sera conclue moyennant le prix symbolique de 1 euro.

Les frais d'acquisition restent à la charge de la ville mais seront couverts par le prix de cession dudit terrain.

Il vous est demandé d'approuver les conditions de l'acquisition et les modalités financières, d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition et à régler les frais de notaire

**Adopté à l'unanimité**

### **N° 14 Convention de maîtrise foncière opérationnelle - site Élis**

**Rapporteur** : Pascal PELINSKI

La ville a signé une convention de maîtrise foncière opérationnelle avec EPFL concernant l'ancien site ELIS en 2012. Celle-ci est arrivée à son terme en juin 2016.

Toutes les opérations n'ayant pas eu lieu, il est aujourd'hui nécessaire de conventionner de nouveau avec EPFL pour mener à bien le projet de reconversion de cette friche industrielle située en cœur de ville.

L'objectif de la commune est d'acquérir l'intégralité des parcelles du site afin d'y construire un nouveau quartier principalement constitué de logements.

Il vous est proposé Monsieur le Maire à signer la convention foncière passée avec EPFL relative à l'opération foncière sur le site Elis.

**Adopté à l'unanimité**

### **N° 15 Dénomination des routes départementales transférées à la Métropole.**

**Rapporteur** : Sylvaine SCAGLIA

Depuis le 01/01/2017, la métropole du Grand Nancy s'est vu transférer la gestion des routes départementales. Afin de clarifier la situation, il convient de les nommer.

La commission propose les dénominations suivantes :

-Pour la RD 32 dans le prolongement de l'avenue du Général Leclerc, jusqu'au rond point, la dénomination sera : Avenue Général Leclerc

-Pour la RD 32 du rond point vers Lay ST Christophe, la dénomination sera : Route de Ronchère, qui correspond au lieu dit

-Pour la RD 321 du rond point vers Bouxières aux dames, la dénomination sera : toute de Pixérécourt.

Il vous est demandé de procéder à la dénomination de ces routes comme proposé par la commission.

Pascal PELINSKI rajoute que la commission sera consultée pour la dénomination de la voie de contournement

**Adopté à l'unanimité**

### **N° 16 Arrêt de l'oxydure Air Liquide**

**Rapporteur** : Pascal PELINSKI

Monsieur le Préfet demande à la commune son avis sur le projet d'arrêt définitif d'utilisation de la canalisation de transport d'oxygène appartenant à la société Air Liquide.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable à cette demande, sous réserve de la levée de la servitude de passage liée à l'exploitation d'oxygène, dont le maintien ne se justifie plus.

Madame SCAGLIA demande si on connaît le tracé exact de cette canalisation.

Pascal PELINSKI répond que nous avons toutes les informations aux services techniques.

**Adopté à l'unanimité**



## N° 17 Projet d'implantation d'une antenne relais au cimetière

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

La ville a été sollicitée par Bouygues Télécom pour installer une antenne de téléphonie mobile. Il a été proposé l'implantation de ce relais sur des terrains situés au cimetière communal. Le contrat de bail serait d'une durée de 12 ans renouvelable. Il vous est proposé d'accepter l'implantation de ce relais de téléphonie mobile et d'autoriser le Maire à signer les contrats correspondants.

**Adopté à l'unanimité**

## N° 18 Adhésion Charte Monalisa

Rapporteur : Malika TRANCHINA

Malika TRANCHINA explique cette charte aux membres du conseil municipal. MONALISA est le sigle de MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES AINÉS. Cette charte est issue de la volonté nationale puisqu'il s'agit d'un rapport remis en 2013 à la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie. Elle a pour finalité de mobiliser les équipes citoyennes à favoriser l'initiative et faire de la lutte contre l'isolement relationnel des personnes âgées un axe majeur au travers du bénévolat de type associatif.

Les parties prenantes de MONALISA sont par exemple, outre les associations, les CCAS, les établissements publics ou privés au niveau national, les caisses de retraite primaires ou complémentaires, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, des mutuelles, l'agence du service civique et toute autre personne morale, sans but lucratif ainsi que des mécènes privés signataires de la charte.

A Malzéville, avec le CCAS s'est créée une association SSAM, solidarité séniors à Malzéville forte de 12 bénévoles dont la présidente est Josette Mangin suite au décès de Guy Thomas le 19/02/2017. Son objectif est de rendre visite à des personnes âgées isolées, voire très isolées, suivant le protocole de la charte MONALISA : par exemple, des rencontres conviviales et surtout ne pas se substituer aux auxiliaires de vie.

Signer la charte MONALISA permettra aux bénévoles de SSAM de bénéficier gratuitement des formations organisées par l'ONPA (office nancéien des personnes âgées), référent de MONALISA au niveau national.

D'autres associations œuvrent dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées : les gais lurons, le club des aînés, interface solidaire dont je remercie ici leur engagement pour le bien être de nos aînés.

Cette charte pourrait être signée le samedi 29/04 en fin de matinée, lors d'une conférence à l'initiative de l'association « un toit partagé » sur le thème suivant : je suis chez moi, j'y reste.

Le public visé est le public des séniors et leurs aidants en présence de l'ONPA, de SSAM et en partenariat avec club des aînés de Malzéville.

Aussi avec le CD54, l'ALEC et l'université de Lorraine qui interviendront sur les thèmes qui intéressent les séniors et les aidants sur le maintien à domicile.

Le montant de l'adhésion à MONALISA est de 150 euros

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette charte.

**Adopté à l'unanimité**

## **N° 19: Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT**

**Rapporteur : Bertrand KLING**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

### **Vu en commission Solidarités :**

- Le 27 février 2017, signature d'un bail, pour actualisation, entre MMH et la résidence des jardins fleuris pour une durée de 12 mois et un pour montant de 4532.24 €
- Le 28 février 2017, signature d'un devis avec LORTIE pour une prestation d'entretien des jardins pour une durée de 12 mois et pour un montant de 3798.00 €.
- Le 28 février 2017, adhésion à l'association Un Toit Partagé, pour un montant de 50 €.
- Le 15 mars 2017, participation financière à hauteur de 2000€ à destination de l'association Pass'sport et culture dans le cadre d'un soutien financier à la jeunesse.

### **Vu en commission Temps de l'Enfant :**

- Le 09 février 2017, signature d'un contrat avec la Compagnie Lavifil pour la prestation d'une troupe de théâtre pour les contes jusqu'à neuf pour un montant de 900 €.
- Le 28 février 2017, signature d'un contrat avec la SNCF pour l'achat de billet de train pour la visite du Parlement Européen de Strasbourg pour un montant de 271.20 €.

### **Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable**

- Le 16 février 2017, signature d'un ordre de service avec la société Génie Climatique pour des travaux d'accessibilité aux sanitaires de l'école Jéricho, pour un montant de 1500 €.
- Le 1<sup>er</sup> mars 2017, signature d'un avenant avec la société BER HUGUET afin de prolonger d'un an le contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.
- Le 15 mars 2017, signature d'un ordre de service avec la société SOTREN pour l'entretien du terrain gazonné et du terrain stabilisé saison 2017 pour un montant de 12 366 €.

### **Vu en commission Finances**

- Le 16 janvier 2017, signature d'une convention avec l'enseigne de grande distribution CORA pour la création d'un compte client Chorus - dématérialisation facturation.
- Le 1<sup>er</sup> mars 2017, signature d'une convention avec l'enseigne de grande distribution AUCHAN pour la création d'un compte client Chorus - dématérialisation facturation.

- Le 14 décembre 2016, signature d'une convention avec le collège Émile GALLÉ pour un stage d'observation d'une élève de 3<sup>ème</sup> du 23 au 27 janvier 2017.
- Le 27 décembre 2016, signature d'une convention avec le collège Émile GALLÉ pour un stage d'observation d'une élève de 3<sup>ème</sup> du 06 au 10 février 2017.
- Le 16 février 2017, signature d'un contrat avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour l'intervention du service psychologie.

**Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations**

- Le 17 janvier 2017, signature d'une convention avec l'Association Cri des Lumières pour un atelier de recherche en photographie à la Douëra et Apéro photographique.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,  
Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

Sylvaine SCAGLIA

Compte-rendu succinct affiché le 04/02/17